

THONON AGGLOMERATION

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	11
1.6.	Eaux traitées.....	11
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	11
1.6.2.	Production	11
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	13
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	14
1.6.5.	Autres volumes	14
1.6.6.	Volume consommé autorisé	15
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	15
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	20
2.3.	Recettes.....	25
3.	Indicateurs de performance	26
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	26
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	26
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	28
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	28
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	29
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	29
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	30
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	30
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	32
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	32
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	32
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	33
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	33
4.	Financement des investissements.....	35
4.1.	Branchements en plomb.....	35
4.2.	Montants financiers.....	35
4.3.	État de la dette du service	35
4.4.	Amortissements	35
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	36
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	36
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	36
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	37

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : THONON AGGLOMERATION
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, Yvoire
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 17/12/2019 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 92 858 habitants au 31/12/2021 (90 994 au 31/12/2020).

Commentaire : Chiffre DGCL au 01/07/2022

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 32 906 abonnés au 31/12/2021 (33 806 au 31/12/2020).

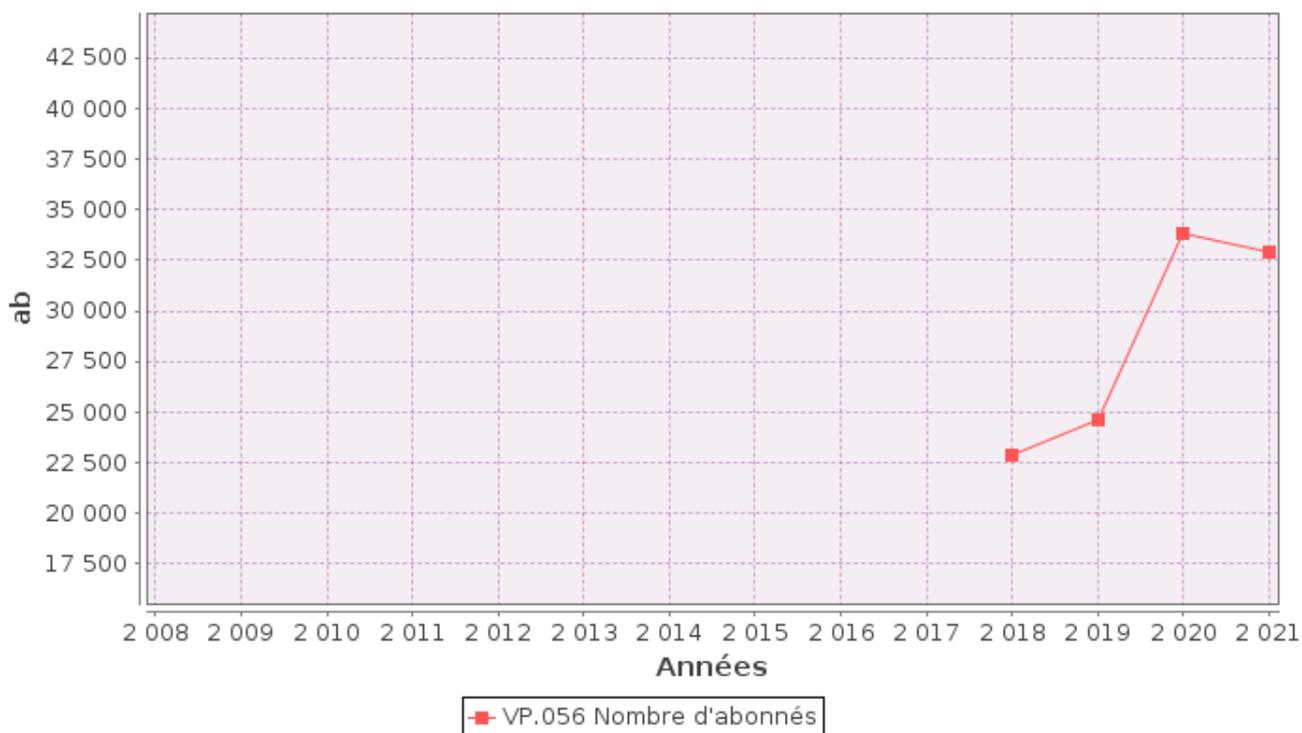
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Allinges				1902	
Anthy-sur-Léman				1155	
Armoy				650	
Ballaison				715	
Bons-en-Chablais				2335	
Brenthonne				504	
Cervens				487	
Chens-sur-Léman				1717	
Douvaine				2834	
Draillant				410	
Excenevex				773	
Fessy				479	
Loisin				804	
Lully				327	
Lyaud				756	
Margencel				971	
Massongy				778	
Messery				1118	
Nernier				339	
Orcier				490	
Perrignier				811	
Sciez				3134	
Thonon-les-Bains				6755	
Veigy-Foncenex				2043	
Yvoire				619	
Total	33 806			32 906	-2,7%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 38,58 abonnés/km au 31/12/2021 (39,77 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,82 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,69 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 170,45 m³/abonné au 31/12/2021. (165,91 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



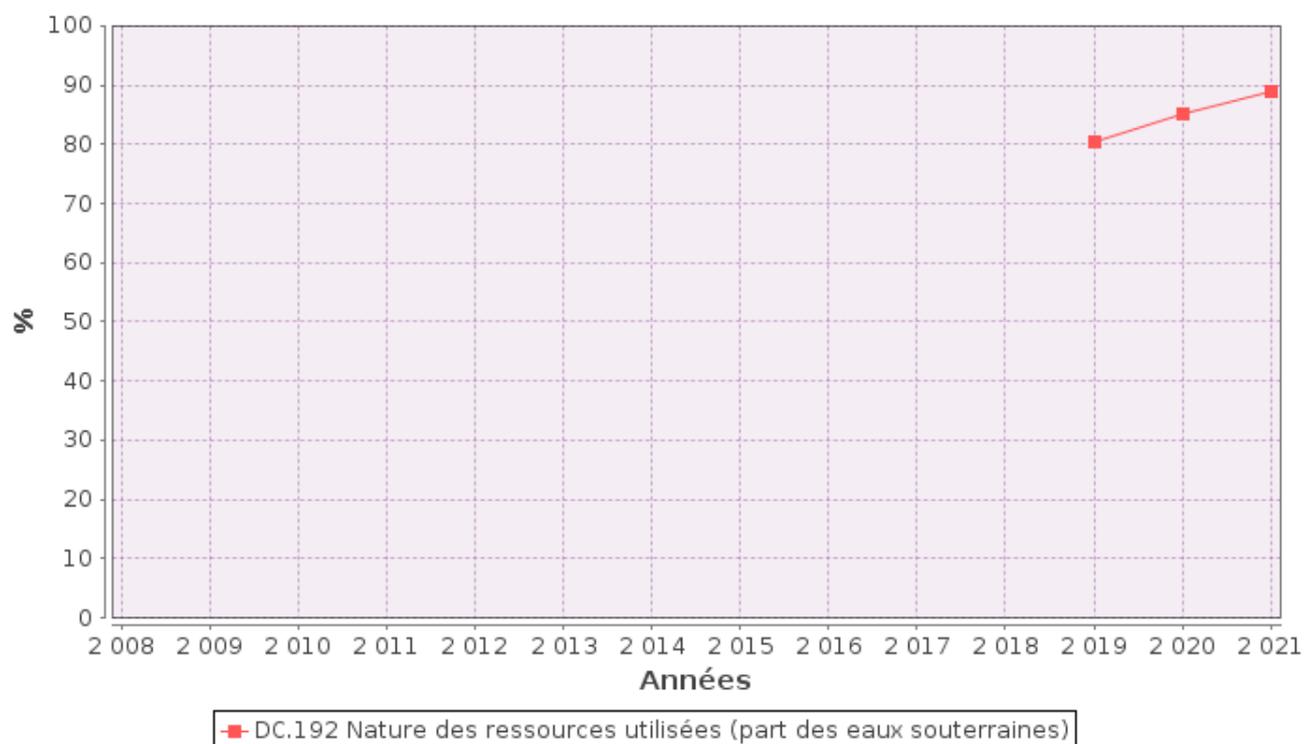
Le service public d'eau potable prélève 7 204 572m³ pour l'exercice 2021 (7 250 738 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Captage des Ecoles (Draillant)	Source	Totalité	351 915	307 826	-12,5%
Pompage de Draillant	Forage	8000 m ³ /j	158 510	59 425	-62,5%
Captage des Moises (Draillant)	Source	Totalité	873 718	1 097 252	25,6%
Captage de Gros-Perrier	Source	180 m ³ /j	44 775	43 203	-3,5%
Captage des Chambrettes	Source	Totalité	24 059	24 715	2,7%
Captage des Marcy	Source	120 m ³ /j	61 331	57 331	-6,5%
Captage des Verdets	Source	Totalité	42 486	32 342	-23,9%
Captage des Chavannes	Source	Totalité	9 689	17 058	76,1%
Captage du Sommet du Village	Source	Totalité	21 994	12 026	-45,3%
Captage des Mouilles	Source	Totalité	17 535	25 104	43,2%
Captage du Marais de Mesinges	Source	/	0	0	___%
Captage de La Folle Aval	Source	/	0	0	___%
Captage de Poussière	Source	/	0	0	___%
Captage du forage des Contamines	Source	1200 m ³ /j	181 031	159 889	-11,7%
Captage des Salées	Source	Totalité	37 656	47 824	27%
Captage du Puits Saint Didier	Forage	195000 m ³ /an	124 548	27 074	-78,3%
Captage de La Mouille	Source	/	0	0	___%
Forage de Pré Marlivaz	Forage	/	0	0	___%
Captage de bois d'anthy	Source	Totalité	201 803	196 045	-2,9%
Captage des Granges	Source	25m ³ /j	21 970	24 365	10,9%
Captage de La Folle Amont	Source	600 m ³ /j	307 714	391 683	27,3%
Captage du Châble	Source	600 m ³ /j	309 488	322 400	4,2%
Captage de Favre	Source	600 m ³ /j	106 187	108 605	2,3%
Captage de Ripaille	Forage	12000 m ³ /j	56 071	14 656	-73,9%
Captage des Blaves	Source	Totalité	2 117 966	2 156 754	1,8%
Captage de Voua de Ly	Source	Totalité	180 234	122 354	-32,1%
Captage de Fontaine Couverte	Source	/	103 035	96 795	-6,1%
Captage des Favrats (Orcier)	Source	125 m ³ /j	7 323	7 956	8,6%

Captage de Prat Quemont (Allinges)	Source	Totalité	297 027	427 597	44%
Captage du Pont du Mouche (Orcier)	Source	/	0	0	___%
Captage de Chavanne (Armoiy)	Source	Totalité	25 360	23 311	-8,1%
Captage de Gresy (Armoiy)	Source	Totalité	69 587	83 353	19,8%
Captage de La Deserte (Armoiy)	Source	Totalité	0	0	___%
Captage de l'Epinguy (Orcier)	Source	240 m ³ /j	254 026	274 768	8,2%
Captage de Grande Fontaine (Armoiy)	Forage	Totalité	27 271	17 411	-36,2%
Pompage des Prés Chappuis (Douvaïne)	Forage	440 m ³ /j	54 568	128 679	135,8%
Pompage du Lac Léman (Yvoire)	Surface	12000 m ³ /j	1 161 861	896 771	-22,8%
Total			7 250 738	7 204 572	-0,6%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 89%.

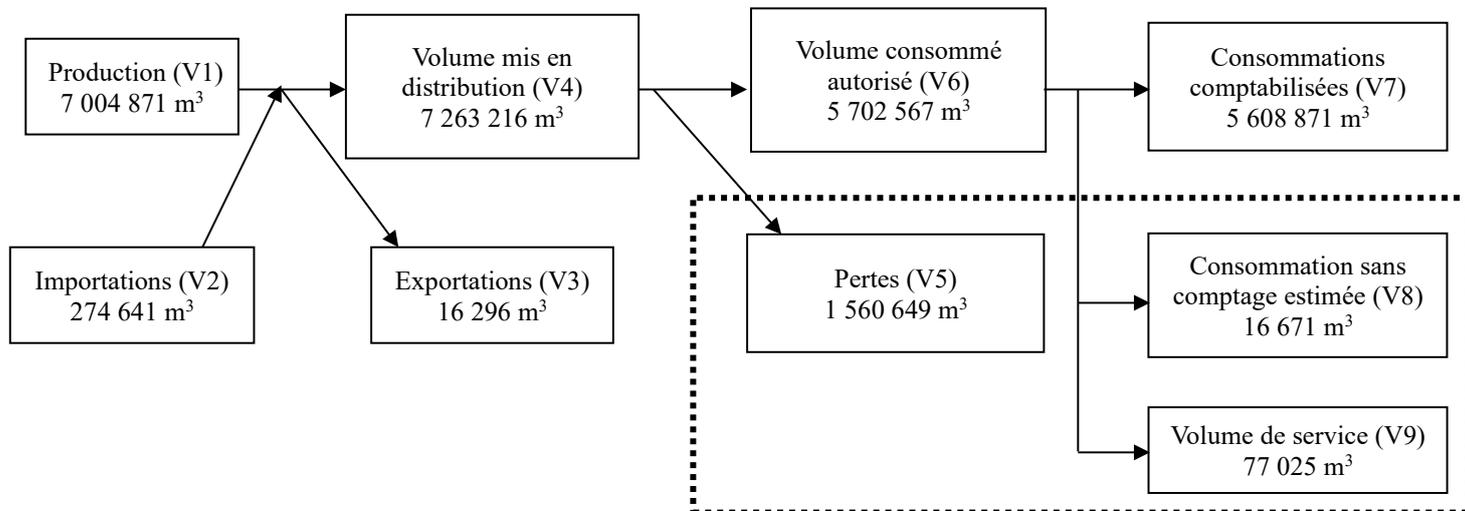


1.5.2. Achats d'eaux brutes



1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production



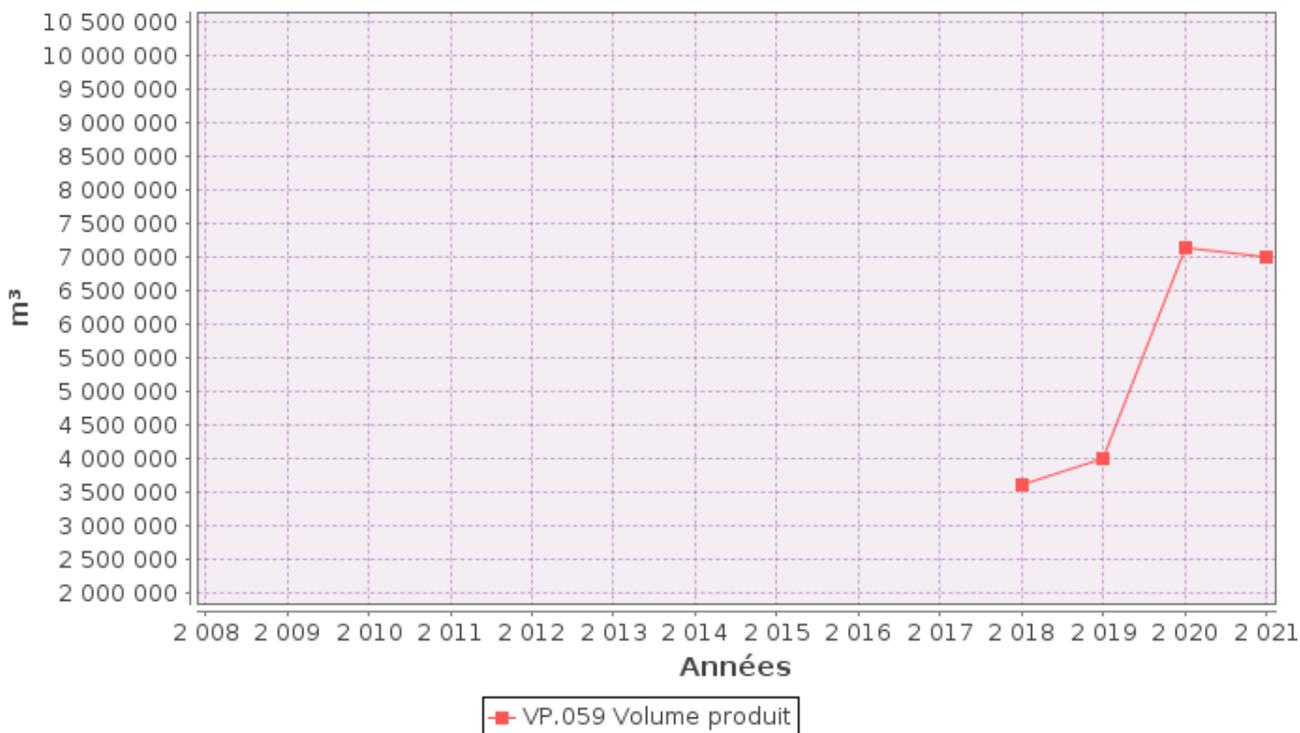
Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de traitement de Chevilly	Filtre à sable _ ozonation_ Filtre à charbon en grain _ chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage des Ecoles (Draillant)	316 465	283 266	-10,5%	100
Pompage de Draillant	158 495	59 399	-62,5%	100
Captage des Moises (Draillant)	873 622	1 097 004	25,6%	100
Captage de Gros-Perrier	44 775	43 203	-3,5%	60
Captage des Chambrettes	24 059	24 715	2,7%	80
Captage des Marcy	61 331	57 331	-6,5%	60
Captage des Verdets	42 486	32 342	-23,9%	80
Captage des Chavannes	9 689	17 058	76,1%	60
Captage du Sommet du Village	21 994	12 026	-45,3%	80
Captage des Mouilles	17 535	25 104	43,2%	60
Captage du Marais de Mesinges	0	0	___%	60
Captage de La Folle Aval	0	0	___%	80
Captage de Poussière	0	0	___%	60
Captage du forage des Contamines	181 031	159 889	-11,7%	60
Captage des Salées	37 656	6 997	-81,4%	60
Captage du Puits Saint Didier	124 548	27 074	-78,3%	60
Captage de La Mouille	0	0	___%	60
Forage de Pré Marlivaz	0	0	___%	60
Captage de bois d'anthy	201 830	196 045	-2,9%	80
Captage des Granges	21 970	3 340	-84,8%	60
Captage de La Folle Amont	307 714	391 683	27,3%	80
Captage du Châble	309 488	322 400	4,2%	60
Captage de Favre	106 187	108 605	2,3%	60
Captage de Ripaille	56 071	14 656	-73,9%	80
Captage des Blaves	2 117 966	2 156 754	1,8%	80
Captage de Voua de Ly	180 234	122 354	-32,1%	80
Captage de Fontaine Couverte	103 035	96 795	-6,1%	80
Captage des Favrats (Orcier)	7 323	7 956	8,6%	100
Captage de Prat Quemont (Allinges)	297 027	427 597	44%	100
Captage du Pont du Mouche (Orcier)	0	0	___%	100
Captage de Chavanne (Armoy)	25 360	23 311	-8,1%	100
Captage de Gresy (Armoy)	69 587	83 353	19,8%	100
Captage de La Deserte (Armoy)	0	0	___%	100
Captage de l'Epinguey (Orcier)	244 860	264 485	8%	100

Captage de Grande Fontaine (Armoy)	27 271	17 411	-36,2%	100
Pompage des Prés Chappuis (Douvaine)	54 568	128 679	135,8%	100
Pompage du Lac Léman (Yvoire)	1 083 947	794 039	-26,8%	100
Total du volume produit (V1)	7 128 124	7 004 871	-1,7%	86,9



1.6.3. Achats d'eaux traitées



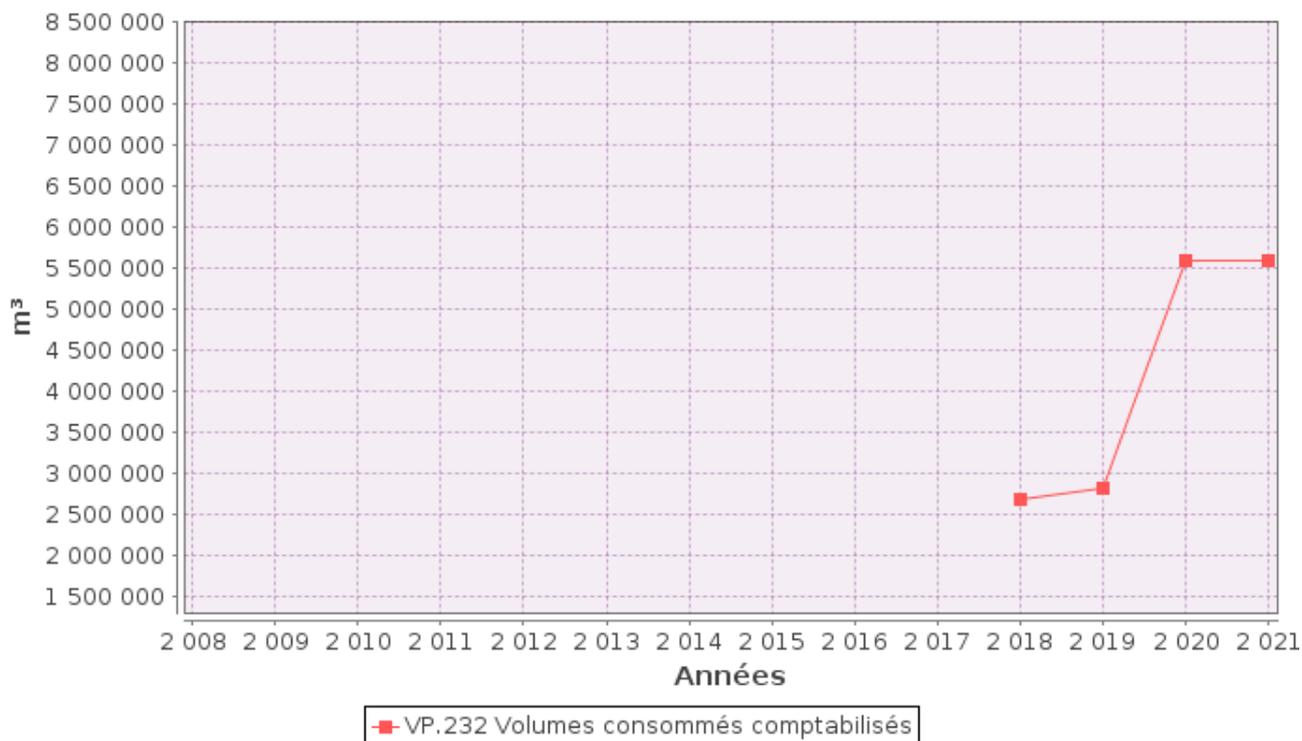
Fournisser	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	321 696	274 641	-14,6%	77,5

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	5 587 933	5 591 161	0,1%
Abonnés non domestiques	20 938	17 710	-15,4%
Total vendu aux abonnés (V₇)	5 608 871	5 608 871	0%
Service de ⁽²⁾			
Export CCPEVA ⁽²⁾	16 296	11 346	30,4 %
Total vendu à d'autres services (V₃)	16 296	11 346	30,4 %

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	16 671	16 671	0%
Volume de service (V9)	73 975	77 025	4,1%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	5 699 517	5 702 567	0,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 853 kilomètres au 31/12/2021 (850 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Ex-commune de Le Lyaud

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	15.00 €	20.00 €
	Frais de gestion de branchement	0.00 €	15.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,2 €/m ³	1,16 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾⁽³⁾	___ %	___ %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,056 €/m ³	0,056 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

⁽³⁾ TVA au taux de 5.5% pour l'eau et les redevances d'Agence de l'Eau et de 10.00 % pour la location du compteur

Ex-commune d'Anthy

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20,00 €	20.00 €
	Frais de gestion de branchement	0.00 €	15.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,3 €/m ³	1,20 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾ ⁽³⁾	___ %	___ %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

⁽³⁾ TVA au taux de 5.5% pour l'eau et les redevances d'Agence de l'Eau et de 10.00 % pour la location du compteur

Ex-commune de Thonon :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	9.98 €	9.98 €
	Frais de gestion de branchement	0.00 €	21.12 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,068 €/m ³	1,07 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	____%	____%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,056 €/m ³	0,056 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

⁽³⁾ TVA au taux de 5.5% pour l'eau et les redevances d'Agence de l'Eau et de 10.00 % pour la location du compteur

Ex-SEMV (Communes d'Allinges, Armoy, Ballaison, Bons, Brenthonne, Cervens, Chens, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	62.05 €	62.05 €
	Frais de gestion de branchement	0.00 €	0.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,6 €/m ³	1,6 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	____%	____%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

⁽³⁾ TVA au taux de 5.5% pour l'eau et les redevances d'Agence de l'Eau et de 10.00 % pour la location du compteur

Diamètre (mm)	Zone 1		Zone 2		Zone 3
	Ballaison, Bons, Brenthonne, Chens, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Sciez, Veigy, Yvoire	Anthy-S/Léman	Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Orcier et Perrignier	Le Lyaud	Thonon-Les-Bains
Tarif unique				15,00	
15	62,00	20,00	62,00		9,98
20	91,17	22,00	91,17		13,58
25	113,04	36,30	113,04		19,62
30	136,16	38,72	136,16		21,99
40	177,48	58,78	177,48		27,75
50	223,67	70,18	223,67		49,40
50 combiné ou débitmètre		186,34			
60	263,79	99,20	263,79		50,60
60 combiné ou débitmètre		211,75			
70	290,54		290,54		
80	330,66	102,85	330,66		94,25
80 combiné ou débitmètre		217,80			
90	372,00		372,00		
100	410,88	112,53	410,88		111,36
100 combiné ou débitmètre		229,90			
150	517,88		517,88		126,84

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 ➤ Délibération du 17/12/2019 effective à compter du 26/12/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Ex-commune de Le Lyaud

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	15.00	35.00	134%
Part proportionnelle	144.00	139.20	-3.3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	159.00	174.20	9.6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6.72	6.72	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	11.64	13.37	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51.96	53.69	0%
Total	210.96	227.89	8.02%
Prix TTC au m³	1.76	1.89	7.38%

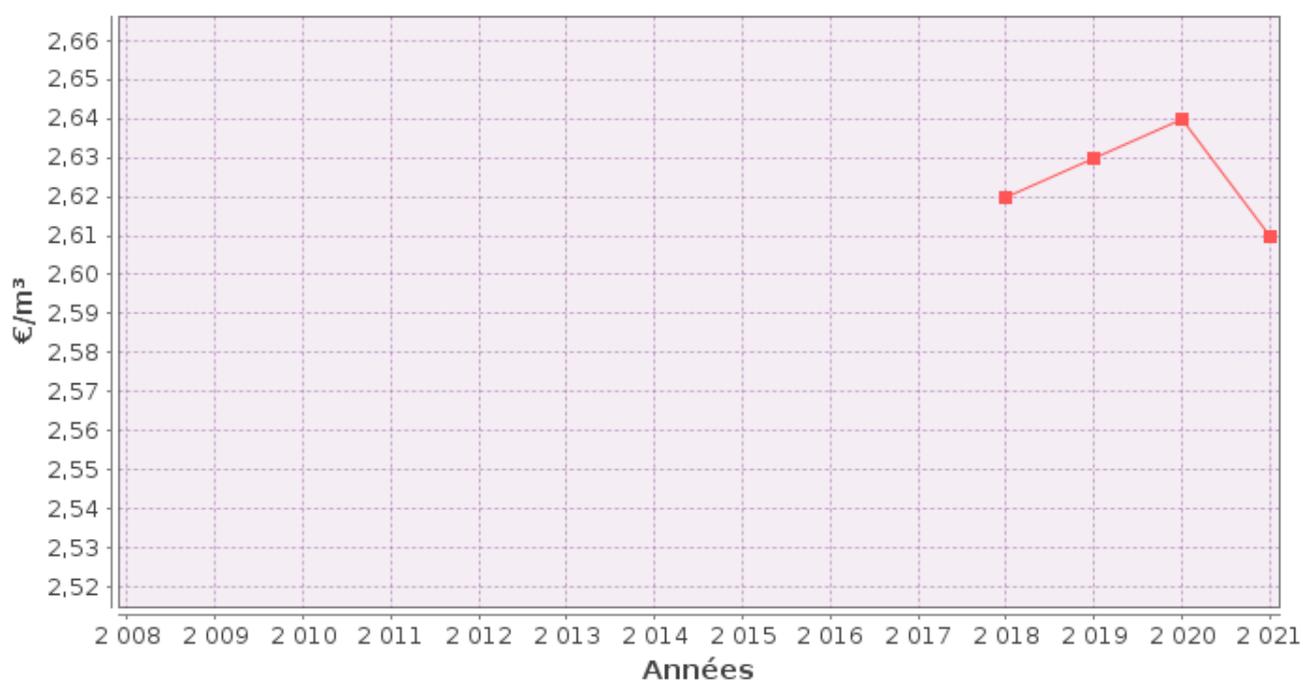
Ex-commune d'Anthy

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20.00	35.00	175%
Part proportionnelle	156.00	144.00	-7.7%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	176.00	179.00	1.7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9.6	9.6	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	_____	_____	_____%
Autre :	_____	_____	_____%
TVA	12.96	13.80	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56.16	57.00	0%
Total	232.16	236.00	1.65%
Prix TTC au m³	1.93	1.97	2.07%

Ex-commune de Thonon

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	9.98	31.10	311.62%
Part proportionnelle	128.16	128.40	0.18%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	138.14	159.50	15.46%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6.72	6.72	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	_____	_____	_____%
Autre :	_____	_____	_____%
TVA	10.26	12.39	20.76%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50.58	52.71	4.21%
Total	188.72	212.21	12.44%
Prix TTC au m³	1.57	1.77	12.74%

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	62.00	62.00	0%
Part proportionnelle	192.00	192.00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	254.00	254.00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9.6	9.6	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	19.14	19.14	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62.34	62.34	0%
Total	316.34	316.34	0%
Prix TTC au m³	2.64	2.64	0%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m ³	Prix au 01/01/2022 en €/m ³
Allinges	1.6	1.6
Anthy-sur-Léman	1.3	1.2
Armoy	1.6	1.6
Ballaison	1.6	1.6
Bons-en-Chablais	1.6	1.6
Brenthonne	1.6	1.6
Cervens	1.6	1.6
Chens-sur-Léman	1.6	1.6
Douvaine	1.6	1.6
Draillant	1.6	1.6
Excenevex	1.6	1.6
Fessy	1.6	1.6
Loisin	1.6	1.6
Lully	1.6	1.6
Lyaud	1.2	1.16
Margencel	1.6	1.6
Massongy	1.6	1.6
Messery	1.6	1.6
Nernier	1.6	1.6
Orcier	1.6	1.6
Perrignier	1.6	1.6
Sciez	1.6	1.6
Thonon-les-Bains	1.068	1.07
Veigy-Foncenex	1.6	1.6
Yvoire	1.6	1.6

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 5.335.821 m³/an.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

THONON AGGLOMERATION - EAU POTABLE - CA - 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	1 556,57	0,00	0,00	-1 556,57
64198	Autres remboursements	0,00	1 556,57	0,00	0,00	-1 556,57
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 164 000,00	11 602 482,06	2 750 700,85	0,00	-1 189 182,91
70111	Ventes d'eau aux abonnés	8 007 000,00	6 785 597,86	1 879 522,46	0,00	-658 120,32
70121	Contre-valeur taxe consommat ^e eau	0,00	1 091,04	0,00	0,00	-1 091,04
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 550 000,00	1 279 082,96	471 090,86	0,00	-200 173,82
70128	Autres taxes et redevances	390 000,00	352 802,92	103 163,55	0,00	-65 966,47
703	Ventes de produits résiduels	0,00	2 620,80	0,00	0,00	-2 620,80
704	Travaux	563 500,00	681 155,19	0,00	0,00	-117 655,19
706121	Redevance modernisation des réseaux	787 000,00	634 811,71	246 946,82	0,00	-94 758,53
7064	Locations de compteurs	1 678 500,00	1 676 030,80	46 617,16	0,00	-44 147,96
7065	Produits commissions recouvert assainist	150 000,00	134 940,80	0,00	0,00	15 059,20
7068	Autres prestations de services	3 000,00	9 561,77	0,00	0,00	-6 561,77
7087	Remboursement de frais	35 000,00	44 786,21	3 360,00	0,00	-13 146,21
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,94	0,00	0,00	-1,94
7588	Autres	0,00	1,94	0,00	0,00	-1,94
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		13 164 000,00	11 604 040,57	2 750 700,85	0,00	-1 190 741,42
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 903,64	6 816,83	0,00	0,00	-1 913,19
7718	Autres produits except. opérat ^e gestion	4 903,64	6 684,83	0,00	0,00	-1 781,19
778	Autres produits exceptionnels	0,00	132,00	0,00	0,00	-132,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		13 168 903,64	11 610 857,40	2 750 700,85	0,00	-1 192 654,61
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections (6)	1 100 000,00	922 872,63			177 127,37
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 100 000,00	922 872,63			177 127,37
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 100 000,00	922 872,63			177 127,37
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		14 268 903,64	12 533 730,03	2 750 700,85	0,00	-1 015 527,24
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		232 761,25				

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 12.594.999,61 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	330	5	378	5
Paramètres physico-chimiques	331	1	380	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	98,5%	98,7%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,7%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		73%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	87%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	90

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

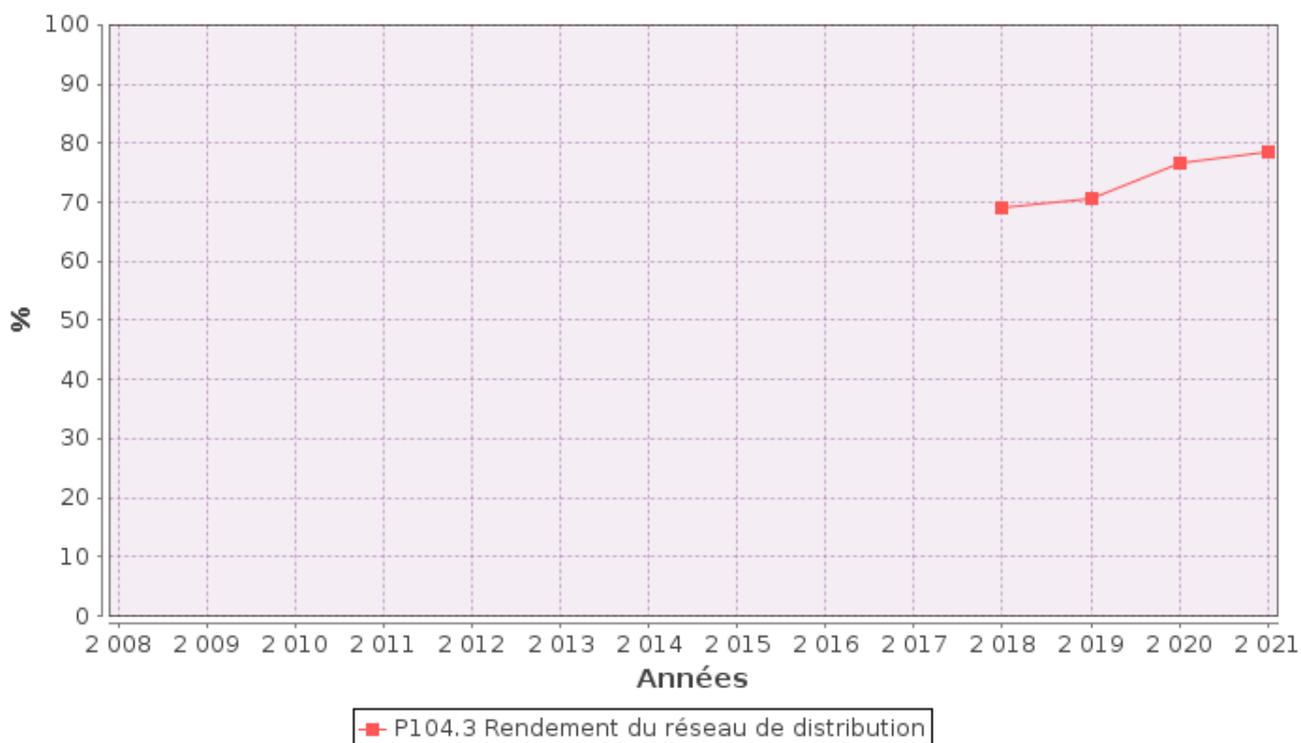
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	76,7 %	78,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	18,42	18,37
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,5 %	77,2 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,3 m³/j/km (5,9 en 2020).

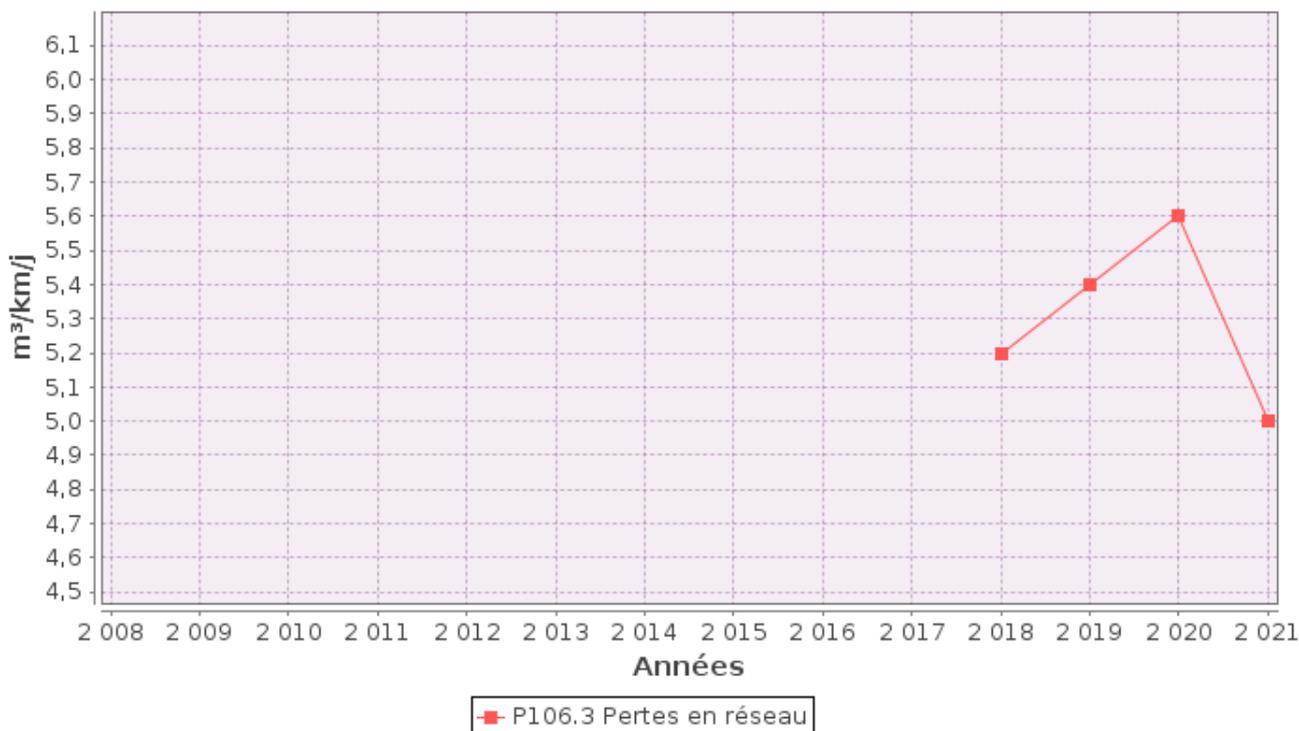
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 5 m³/j/km (5,6 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	NC	NC	5,02	3,54	4,8

Au cours des 5 dernières années, 13,36 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,31% (0,67 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 86,5% (85,9% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 15 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (21 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,46 pour 1 000 abonnés (0,62 en 2020).

3.6.Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

3.7.Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

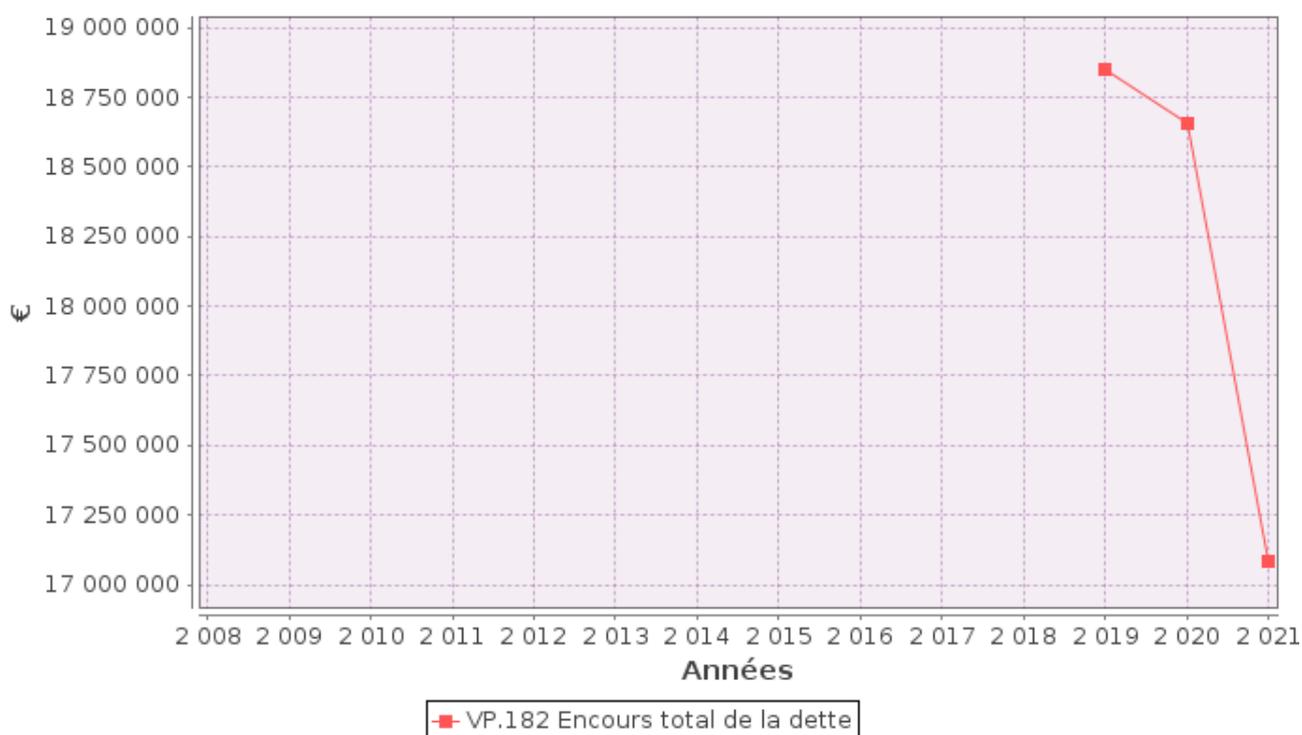


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	18 658 150	17 085 514,37
Epargne brute annuelle en €	1 669 686,49	1 704 518,54
Durée d'extinction de la dette en années	11,2	10

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 10 ans (11,2 en 2020).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	153 366,4	188 022,52
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	11 611 703,04	9 075 114,15
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	1,32	2,07

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de **2,07%** (1,32 en 2020).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont

liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 78

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 2,37 pour 1000 abonnés (2,46 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 114 781	1 798 856
Montants des subventions en €	178.880,70	388.879,00
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	18 658 150	17 085 514,37
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1.669.686,49
	en intérêts	442.387,08
		586.811,83

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 5.880.667,67€.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 712 demandes d'abandon de créance et en a accordé 712.

46 868,38 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0084 €/m³ pour l'année 2021 (0,0065 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	90 994	92 858
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,64	2,61
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,5%	98,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,7%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,7%	78,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5,9	5,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,6	5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,67%	0,31%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	85,9%	86,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0065	0,0084
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,62	0,46
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	11,2	10
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,32%	2,07%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,46	2,37